

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs de l'université de La Rochelle est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), de même que sur son site internet (www.univ-larochelle.fr).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	4
Délibération n° 2009-03-23-2-1	
Création du diplôme universitaire « Diplôme avancé d'études françaises ».....	4
Délibération n° 2009-03-23-3-1	
Compte financier 2008.....	5
Délibération n° 2009-03-23-3-2	
Autorisation de sortie d'inventaire de matériels hors service ou obsolètes.....	6
Délibération n° 2009-03-23-4	
Autorisation du président à engager des actions en justice.....	6
Délibération n° 2009-03-23-5	
Nom du PRES.....	7
Délibération n° 2009-05-18-1b	
Désignation du vice-président « action internationale ».....	7
Délibération n° 2009-05-18-2	
DBM1 et DBM2.....	7
Délibération n° 2009-05-18-3	
Modification des statuts du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (CIEL).....	9
Délibération n° 2009-05-18-4-1	
DU « formation complémentaire génie civil / Français langue étrangère ».....	10
Délibération n° 2009-05-18-4-1b	
Convention de coopération entre l'ULR et l'EIGSI.....	17
Délibération n° 2009-05-18-4-2	
DU « French Management and Culture ».....	17
Délibération n° 2009-05-18-4-3	
Convention de collaboration entre le CNED et l'ULR relative à la mise en place d'un dispositif de formation ouverte et à distance préparant au master « Administration des entreprises – Spécialité management général ».....	23
Délibération n° 2009-05-18-4-4	
Calendrier universitaire 2009-2010.....	23
Délibération n° 2009-06-16-2-2	
Remboursement des frais d'hébergement à Paris.....	25
Délibération n° 2009-06-16-2-1	
DBM3.....	25
Délibération n° 2009-06-16-2-3	
Proposition du commissaire aux comptes pour l'université.....	27
Délibération n° 2009-06-16-2-4	
Droits d'inscription.....	27
Délibération n° 2009-06-16-2-5	
Répartition des crédits TIC-TICE.....	29
Délibération n° 2009-06-16-2-6	
Acceptation d'un don.....	30
Délibération n° 2009-06-16-3	
Rapport annuel du CHS sur l'évolution des risques professionnels et programme annuel de prévention des risques professionnels.....	30

Délibération n° 2009-06-16-4-2	
Désignation des représentants de l'ULR au conseil de gestion de la fondation.....	31
Délibération n° 2009-06-16-4-1	
Organisation des écoles doctorales du PRES « Limousin Poitou-Charentes ».....	31
Délibération n° 2009-06-16-5-1	
Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations.....	40
Délibération n° 2009-06-16-5-2	
Convention cadre pour l'année universitaire 2009-2010 entre l'université de Poitiers et l'université de La Rochelle relative à la préparation des concours de recrutement du premier et du second degré (hors agrégation).....	40
Délibération n° 2009-06-16-6-1	
Autorisation du président à engager des actions en justice.....	40
Délibération n° 2009-06-16-6-2	
Délégation de compétence au président.....	41
ARRÊTÉS.....	42
Arrêté n° 16-2009 du 24 mars 2009	
portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'université de La Rochelle.....	42
Arrêté n° 17-2009	
portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle.....	43
Arrêté n° 122-2009 du 20 février 2009	
portant désignation des membres du comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle.....	45
Arrêté n° 246-2009 du 20 avril 2009	
portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.....	46
Arrêté n° 2009-382 du 11 juin 2009	
portant délégation de signature.....	48
Arrêté n° 2009-428 du 18 juin 2009	
relatif aux modalités et effets de la publication des actes administratifs de l'université de La Rochelle.....	48

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2009-03-23-2-1

Création du diplôme universitaire « Diplôme avancé d'études françaises »

Séance du 23 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la création du diplôme universitaire « Diplôme avancé d'études françaises » dont le contenu est joint en annexe à la présente délibération.

ANNEXE

Contenu du DAEF

Diplôme d'Université "Diplôme Avancé d'Etudes Françaises" (DAEF)

Pré-requis : niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (ou TCF $\geq$ 480).

Durée : 210 heures TD examens compris, sur un semestre. 30 ECTS.

Objectifs :

Saisir les nuances, maîtriser les documents complexes, comprendre les détails d'une argumentation, s'exprimer à l'oral et à l'écrit avec aisance. Utiliser le français comme langue d'apprentissage et d'expression disciplinaires.

Le DAEF sanctionne le niveau C1 du CECR.

Maquette :

Sur un semestre (14 semaines) :

DAEF 110 : français oral (TD).....	3 h / semaine	42 h / semestre
------------------------------------	---------------	-----------------

DAEF 120 : français écrit (TD).....	3 h / semaine	42 h / semestre
-------------------------------------	---------------	-----------------

DAEF 130 : civilisation et culture (TD)	1 h / semaine	14 h / semestre
---	---------------	-----------------

DAEF 140 : cours optionnel	8 h / semaine	84 h / semestre
----------------------------	---------------	-----------------

Total 15 h / semaine soit 210 h / semestre

Contenus :

DAEF 110 : FRANÇAIS ORAL (3h hebdomadaires)

- enquêtes et interviews hors de l'université, synthèse et compte-rendu
- exposé ou compte rendu oral d'un texte ou d'un article.
- synthèse orale d'un document audio ou à partir de prise de notes
- débats préparés ou improvisés
- compréhension orale de documents longs
- entraînement à la prise de notes rapide et à la synthèse "à chaud" (laboratoire de langue) à partir de documents authentiques (presse audiovisuelle, conférences).

Evaluation : contrôle continu 100%

DAEF 120 : FRANÇAIS ECRIT (3 heures hebdomadaires)

- Grammaire: syntaxe de la phrase complexe, conjugaison (tous les modes), style indirect, accords difficiles, connecteurs logiques. Enonciation

- L'écrit argumentatif : introduire, conclure, articuler les arguments, résumer, développer ; les particularités de la rédaction universitaire "à la française".
 - Méthodologie du compte rendu, de la synthèse de documents et de l'essai (écrit argumentatif) ;
 - Enrichissement du vocabulaire, notamment le vocabulaire abstrait.
- Evaluation : contrôle continu 50%, examen final écrit 50%

DAEF 130 : CIVILISATION ET CULTURE (1 heure hebdomadaire)

La France contemporaine : démographie, économie, évolutions récentes des mœurs et des valeurs. Organisation administrative et institutions politiques. Histoire depuis 1945. Sujets de société en fonction de l'actualité.

Evaluation : examen final écrit ou oral 100%

DAEF 140 : COURS OPTIONNEL (8 heures hebdomadaires)

Deux cours de deux heures hebdomadaires, au choix :

La presse et les médias

Activités théâtrales pour l'expression orale

Initiation à la littérature française

Français sur objectifs spécifiques (FOS) : droit, économie, politique

Chanson française

Français sur objectifs spécifiques (FOS) : sciences exactes

Un cours de traduction de deux heures hebdomadaires

Traduction anglais-français ou français-chinois ou français-indonésien ou français-coréen ou français-espagnol ou français-portugais (mutualisé LEA). Pour les étudiants dont la langue maternelle n'est pas enseignée à la Flash, un cours sera proposé par un enseignant du Cufle.

Un cours de deux heures hebdomadaires avec les étudiants des l'ULR selon leurs centres d'intérêt : Littérature, Histoire, Géographie, Droit, Gestion, etc.

Evaluation dans chacune des 4 options

PUBLIC

Ce diplôme concerne des étudiants ayant un niveau B2.

Il s'agit d'étudiants non francophones souhaitant se perfectionner et approfondir leurs connaissances de la culture française afin d'entreprendre ou de poursuivre des études universitaires en France (ex : inscription en Master).

EFFECTIF

15 à 20 étudiants par groupe.

INSCRIPTION

Comme pour les autres DU, les frais d'inscription s'élèveront à 800 euros par étudiant.

Délibération n° 2009-03-23-3-1
Compte financier 2008

Séance du 23 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier 2008,

APPROUVE l'affectation des résultats sur les réserves de l'établissement (c. 10682).

Annexe

Le compte financier peut être consultée aux services centraux de l'université
(Technoforum – 23 avenue A. Einstein – 17000 LA ROCHELLE).

Délibération n° 2009-03-23-3-2

Autorisation de sortie d'inventaire de matériels hors service ou obsolètes

Séance du 23 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE la sortie d'inventaire des matériels hors service ou obsolètes inscrits dans la liste annexée à la présente délibération.

Annexe

La liste des matériels sortis d'inventaire peut être consultée aux services centraux de l'université
(Technoforum – 23 avenue A. Einstein – 17000 LA ROCHELLE).

Délibération n° 2009-03-23-4

Autorisation du président à engager des actions en justice

Séance du 23 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE le président de l'université à engager toute action en justice dans le cadre des affaires de vols avec effraction commis à l'université en octobre 2008.

Délibération n° 2009-03-23-5
Nom du PRES

Séance du 23 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 21 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE à titre provisoire le nom « PRES Limousin Poitou-Charentes » pour le PRES auquel l'université de La Rochelle participe,

DEMANDE que le PRES recherche un autre nom dans les meilleurs délais.

Délibération n° 2009-05-18-1b
Désignation du vice-président « action internationale »

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment les articles 14 et 15,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Fernando Pedraza-Diaz comme vice-président « action internationale ».

Délibération n° 2009-05-18-2
DBM1 et DBM2

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-3,
Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la DBM1 et la DBM2, présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

Annexe
Voir page suivante.

BUDGET après reports et DBM 1 - Conseil d'administration du 18 mai 2009

* Hypothèse d'une répartition de la masse salariale entre les destinations

1ère section : compte de résultat prévisionnel	Formations	Bibliothèque	Recherche	Diffusion des savoirs	Immobilier	Pilotage	Vie étudiante	Dépenses à ventiler*	Total	Rappel BP	Ecart
Dépenses par nature											
Masse salariale	23 263 548	1 108 410	16 471 676	0	1 667 892	3 642 907	469 072		46 623 505	46 676 565	-53 060
Fonctionnement	2 902 957	683 946	3 152 815	68 400	4 003 387	783 986	459 072	1 053 851	13 108 414	9 510 158	3 598 256
Résultat d'exploitation positif											
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	26 166 505	1 792 356	19 624 491	68 400	5 671 279	4 426 893	928 144	1 053 851	59 731 919		
Rappel du budget primitif	26 161 312	1 786 917	18 581 741	68 400	3 924 792	4 363 252	775 979	524 330	56 186 723		
Ecart par rapport au budget primitif	5 193	5 439	1 042 750	0	1 746 487	63 641	152 165	529 521	3 545 196		

2ème section : tableau de financement abrégé	Formations	Bibliothèque	Recherche	Diffusion des savoirs	Immobilier	Pilotage	Vie étudiante	Dépenses à ventiler	Total	Rappel BP	Ecart
Dépenses d'investissement											
Investissement	969 380	30 000	2 212 882	0	2 540 239	610 144	91 900	0	6 454 545	2 442 394	4 012 151
Total des investissements	969 380	30 000	2 212 882	0	2 540 239	610 144	91 900	0	6 454 545		
Rappel du budget primitif	777 000	30 000	969 944	0	0	573 550	91 900	0	2 442 394		
Ecart par rapport au budget primitif	192 380	0	1 242 938	0	2 540 239	36 594	0	0	4 012 151		

Total des emplois	27 135 885	1 822 356	21 837 373	68 400	8 211 518	5 037 037	1 020 044	1 053 851	66 186 464		
	41,00%	2,75%	32,99%	0,10%	12,41%	7,61%	1,54%	1,59%			
Réalisation de l'équilibre	Apport au fonds de roulement								95 237		
Rappel du budget primitif	26 938 312	1 816 917	19 551 685	68 400	3 924 792	4 936 802	867 879	524 330	58 629 117		
Ecart par rapport au budget primitif	197 573	5 439	2 285 688	0	4 286 726	100 235	152 165	529 521	7 557 347		
Rappel du budget primitif	45,95%	3,10%	33,35%	0,12%	6,69%	8,42%	1,48%	0,89%			

RECETTES	ETAT	Collectivités	Europe	Ressources propres	Prestations internes	Non décaissables	TOTAL	Rappel BP	Ecart
						982 206	982 206	431 233	550 973
Hors recherche	48 274 625	1 668 843	139 805	2 789 313	263 035		53 135 621	51 808 644	1 326 977
Recherche	1 584 989	794 078	333 656	1 188 598	99 995		4 001 316	3 946 846	54 470
Résultat d'exploitation négatif									
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	49 859 614	2 462 921	473 461	3 977 911	363 030	982 206	58 119 143		
Rappel du budget primitif	49 238 792	2 230 135	402 318	3 535 715	348 530	431 233	56 186 723		
Ecart par rapport au budget primitif	620 822	232 786	71 143	442 196	14 500	550 973	1 932 420		

Ressources	ETAT	Collectivités	Europe	Ressources propres	Prestations internes	Non décaissables	TOTAL	Rappel BP	Ecart
Hors recherche	943 810	241 480	115 577	255 618			1 556 485	1 370 450	186 035
Recherche	728 552	595 603	217 863	176 747			1 718 765	1 071 944	646 821
Total ressources d'investissement	1 672 362	837 083	333 440	432 365	0	0	3 275 250		
Rappel du budget primitif	1 691 940	301 174	77 830	371 450	0	0	2 442 394		
Ecart par rapport au budget primitif	-19 578	535 909	255 610	60 915	0	0	832 856		

Capacité d'autofinancement							95 237
Diminution du fonds de roulement							4 696 834
	83,94%	5,38%	1,31%	7,18%	0,59%	1,60%	
Total des ressources	51 531 976	3 300 004	806 901	4 410 276	363 030	982 206	66 186 464

Capacité d'autofinancement au BP 87 500

Rappel du budget primitif	50 930 732	2 531 309	480 148	3 907 165	348 530	431 233	58 716 617
Ecart par rapport au budget primitif	601 244	768 695	326 753	503 111	14 500	550 973	7 469 847
Rappel du budget primitif	86,87%	4,32%	0,82%	6,66%	0,59%	0,74%	

Délibération n° 2009-05-18-3
Modification des statuts du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (CIEL)

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux statuts du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (CIEL) annexés à la présente délibération.

ANNEXE

STATUTS DU C.I.E.L.

Article 1

Il est créé, en application du décret n° 95-550 du 4 mai 1995 et de l'article 4 des statuts de l'université, un service commun aux UFR, dénommé **Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.)**.

Ce service est chargé, en dehors des filières linguistiques diplômantes de l'université, de l'organisation et de l'animation des enseignements de langues aux étudiants spécialistes d'autres disciplines.

A ce titre, il propose l'organisation pédagogique générale, les programmes des enseignements de langues, le volume horaire des cours, le nombre maximum d'étudiants par groupe et les modalités de contrôle des connaissances, dans le cadre de la politique de l'établissement. En complément des cours en présentiel, il développe l'enseignement des langues dans son centre de ressources multimédias, cogéré par la bibliothèque universitaire. Le service participe également aux actions de formation permanente.

Article 2

Le C.I.E.L. est administré par un conseil composé comme suit :

- ▶ les enseignants-chercheurs ou autres enseignants affectés au C.I.E.L. et relevant des collèges A ou B définis à l'article 3 du décret 85-59 du 18/01/1985,
- ▶ les personnels BIATOSS affectés au C.I.E.L.,
- ▶ 3 étudiants représentant les UFR et désignés par les étudiants de leur conseil respectif dont le mandat au Conseil du CIEL est de deux ans,
- ▶ 2 personnalités extérieures au C.I.E.L. :
 - le vice-président du Conseil des études & de la vie universitaire ou son représentant,
 - le vice-président du Conseil scientifique ou son représentant.

Le Président, les directeurs d'UFR, le directeur de la MRIP (Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle), le directeur de la bibliothèque universitaire, le secrétaire général et l'agent comptable ou leurs représentants, ainsi que les enseignants vacataires et les maîtres de langues du CIEL, assistent aux réunions du conseil en qualité d'invités permanents.

Article 3

Dans le cadre des missions du service, le conseil du C.I.E.L. a un rôle de proposition en matière d'objectifs et d'orientation, il se prononce sur les modalités de mise en œuvre de la politique de l'établissement.

Le conseil se prononce également sur la liste des enseignements et activités proposés aux étudiants. Il vote le budget du service qui doit ensuite être approuvé par le conseil d'administration de l'ULR. Il est consulté enfin sur tout problème relatif au fonctionnement du service.

Le conseil se réunit au moins 1 fois par an sur convocation du Directeur du CIEL ou à la demande des deux tiers de ses membres en exercice ; le directeur du service préside le conseil, prépare ses réunions et en assure le secrétariat. Le conseil ne siège valablement que si la moitié au moins des membres est présente.

Article 4

Le directeur du C.I.E.L. est élu parmi ses membres enseignants ou enseignants-chercheurs permanents par le Conseil du C.I.E.L. au scrutin uninominal à deux tours. Son mandat est de quatre ans, renouvelable.

Article 5

Sous l'autorité du président de l'université, le directeur assure la gestion du service et des personnels qui lui sont affectés, dans le cadre de leurs missions, prépare et exécute son budget.

Article 6

Les modifications des présents statuts peuvent être demandées par le président de l'université, par le conseil du service ou son directeur, ou le conseil d'administration de l'université.

Elles sont soumises à l'avis préalable du conseil du service et elles doivent être approuvées par le conseil d'administration à la majorité absolue de ses membres en exercice.

Délibération n° 2009-05-18-4-1

DU « formation complémentaire génie civil / Français langue étrangère »

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 19 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions,

APPROUVE la création du diplôme universitaire « formation complémentaire génie civil / Français langue étrangère » dont le contenu est joint en annexe à la présente délibération.

ANNEXES

D.U « formation complémentaire génie civil/FLE »

Composante assurant : la responsabilité pédagogique de la formation :
Département de Génie Civil et Mécanique

U.F.R assurant la responsabilité administrative :

Pôle Sciences et Technologies, Université de La Rochelle
Avenue Michel CREPEAU
17042 La Rochelle Cedex 01

Localisation de la formation :

Etablissement :

Université de La Rochelle
23 avenue Albert Einstein
17071 LA ROCHELLE cedex 9

Responsable de la formation :

Nom, grade, fonctions : **Olivier MILLET, Professeur**
Discipline principale enseignée : **Mécanique**

Date d'examen par le CEVU et avis pour la création : 6 avril 2009 – Avis favorable
Décision de création par le CA : 18 mai 2009

1) Contexte et antécédents

L'université de La Rochelle et l'Institut de Génie Civil et d'Architecture de Pékin ont signé en décembre 2002 un premier accord cadre de coopération bilatérale d'une durée de cinq années.

Cet accord c'est concrétisé par l'accueil d'étudiants chinois en formation de Master 1, mention Mécanique, Génie Civil, Génie Industriel, parcours Ingénierie de Bâtiment. Ces étudiants francophones, issus du Centre de Formation Franco Chinois aux Métiers de l'Energie implanté par la France au sein de l'institut, étaient recrutés sur proposition de l'Institut de Génie Civil et d'Architecture de Pékin et sur entretien individuel portant sur les compétences académiques et linguistiques.

Leur passage en Master 1 ayant été couronné de succès, ces étudiants sont ensuite restés à l'Université de La Rochelle en Master 2 mention Mécanique, Génie Civil, Génie Industriel, parcours I3ER. On peut donc considérer que la mise en œuvre de ce premier accord a été satisfaisante.

2) Evolution du contexte

En 2007, l'Institut de Génie Civil et d'Architecture de Pékin a modifié son statut pour devenir l'Université de Génie Civil et d'Architecture de Pékin. Dans le même temps, le Centre de Formation Franco Chinois aux Métiers de l'Energie contractait à nouveau pour une nouvelle durée de huit ans, avec la perspective d'importants investissements nouveaux, tant du côté chinois que du côté français, pour développer cette filière francophone. Cet accord est en cohérence avec les accords généraux franco-chinois passés en novembre 2007 dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Les deux pays s'engagent à promouvoir "les synergies en faveur de la coopération entre acteurs industriels, universités, centres de recherche, acteurs du transfert des technologies".

Dans cette perspective, l'Université de Génie Civil et d'Architecture de Pékin souhaite la mise en place d'une formation franco-chinoise de niveau licence/benke en sciences et techniques de l'ingénieur, en partenariat avec le Centre de Formation Franco Chinois aux Métiers de l'Energie et les universités françaises. Des étudiants de la filière francophone effectueront leurs deux premières années d'études à Pékin, avec apprentissage intensif du français, et les deux années suivantes dans une université française.

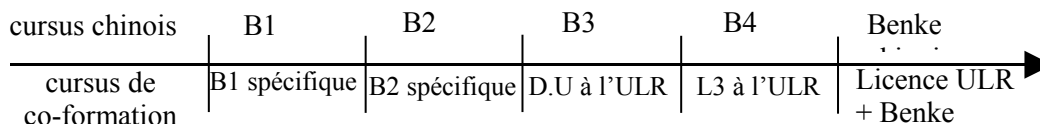
3) Structure de la formation

L'objectif est de former des personnels ayant une base de connaissances solide sur la spécialité correspondant à la Licence de Génie Civil, maîtrisant la langue française et ayant une forte compétence d'analyse des problèmes.

Titulaires d'une co-diplômation à l'issue de cette formation, les étudiants pourront travailler dans les domaines relevant de Licence de Génie Civil, en particulier dans la maîtrise de l'environnement des bâtiments industriels, d'habitation et tertiaires et auront des compétences dans les domaines de l'exploitation technique des installations et de la recherche appliquée.

La structure proposée et qui fait l'objet d'une convention de partenariat est la suivante :

- années 1 et 2 à Pékin : programme basé sur le contenu des deux premières années du benke chinois avec cours intensif de français. Ce programme, élaboré avec les partenaires chinois, devra recouvrir largement les enseignements fondamentaux du L1 et d'une partie du L2 de l'Université de La Rochelle,
- année 3 à La Rochelle : année de transition à contenu spécifique. Cette année de formation correspond au D.U faisant l'objet de la présente demande d'habilitation.
- année 4 à La Rochelle : intégration des étudiants en L3 de l'Université de La Rochelle (Licence Sciences, Technologie et Santé, mention Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés, parcours Ingénierie du Bâtiment), avec diplômation. Le stage en entreprise pourra être effectué en France ou en Chine.



4) Recrutement des étudiants

Les étudiants de l'Université de Génie Civil et d'Architecture de Pékin pouvant poursuivre leurs études en France seront sélectionnés parmi ceux ayant réussi tous leurs examens universitaires en Chine pendant les deux premières années de formation. Ces étudiants devront également avoir fait valider par le Centre de Formation Franco Chinois aux Métiers de l'Energie les deux années d'apprentissage du français, ainsi que par le CEF avec un niveau minimum B1 requis.

Cette sélection sera validée par un jury composé de membres des deux parties française et chinoise prenant en compte la capacité des candidats à s'adapter à des études dans une université française.

Le Diplôme Universitaire ne sera ouvert que s'il accueille un minimum de 18 étudiants chinois de l'Université de Génie Civil et d'Architecture de Pékin.

Des étudiants d'autres origines, intéressés par le contenu du DU, pourront également être inscrits dans la formation. Leur admission sera décidée après audition par les membres français du jury de sélection.

La première session de formation est prévue pour l'année universitaire 2011/2012.

5) Tarif de la formation

Le Diplôme Universitaire envisagé est autofinancé par les droits d'inscription payés par les étudiants.

Le tarif par étudiant est fixé à 4800 Euros hors sécurité sociale étudiant et suppléments facultatifs (activités sportives, médecine préventive).

6) Contenu de formation

Le contenu détaillé des deux semestres la formation figure en annexe.

L'enseignement du français sera assuré par le Centre Universitaire de Français Langue Etrangère de l'ULR, spécialisé dans l'enseignement du français aux étudiants étrangers quelque soit leur niveau linguistique initial

7) Equipe de formation

Liste prévisionnelle et non limitative des intervenants :

Enseignant	Section C.N.U	Composante	Enseignement
F.Allard (PR)	60	UFR Sciences	Rhéologie
C.Inard (PR)	60	UFR Sciences	Thermique
O.Millet (PR)	60	UFR Sciences	Mécanique
A.Mesnem (MdC)	60	UFR Sciences	Métronologie

P.Blondeau (MdC)	60	UFR Sciences	Génie climatique
A.Sakout (PR)	60	UFR Sciences	Structures
O.Amiri (MdC)	60	UFR Sciences	Matériaux
R.Belarbi (MdC)	60	UFR Sciences	Electricité
C.Moimeaux (PAST)		UFR Sciences	Energétique du bâtiment
D.Martineau (PAST)		UFR Sciences	Technologie Génie Civil
M.H Garrigues (PLP)		UFR Sciences	Communication
Professionnels	Entreprise	Enseignement	
Jaulin	Robin	Génie climatique	
Philipponneau	Hervé thermique	CAO/DAO	

8) Modalités de contrôle des connaissances

- contrôle continu en première session (épreuves écrites ou orales),
- examens en seconde session (épreuves écrites ou orales).

La formation est annuelle. Pour obtenir le DU et valider les 60 crédits, il faut :

- soit avoir obtenu une note minimale de 10/20 à chaque Unité d'Enseignement en première session (toute U.E non acquise donnera lieu à une seconde session),
- soit avoir obtenu à l'issue de la seconde session une note minimale de 10/20 à la moyenne pondérée des notes de chaque Unité d'Enseignement, le coefficient de pondération étant directement proportionnel au nombre de crédits de l'U.E. Le cas échéant, la règle de compensation (par semestre et annuelle) sera appliquée.

9) Documents en annexes

- annexe 1 : maquette des 4 années de formation,
- annexe 2 : détail des enseignements du Diplôme Universitaire

annexe 1 : maquette des 4 années de formation

(en heures présentiel par étudiant)

Projet de formation années 1 et 2 à Pékin						Année D.U de transition à La Rochelle				Formation années 3 à La Rochelle			
Enseignement						Enseignement				Enseignement	L3 GCMGP-IB		
Nb, de semaines de cours	19	16	16	16		Nb, de semaines de cours	15	15		Nb, de semaines de cours	15	15	
Matière	S1	S2	S3	S4	Total	Matière	T1	T2	Total	Matière	S5	S6	Total
Maths	80	50	50	50	230				0	Maths	36	0	36
Politique	38	32	32	32	134				0	Statistiques	21		21
					0	P.P.P, communication	30	20	50	M.R.O	21	0	21
Sport	38	32	32	32	134				0	Transfert de chaleur	74		74
Français	304	256	256	256	1072	Français	60	60	120	Mécanique des structures	60	0	60
Informatique	0	30	0	0	30				0				
Informatique d'usage	20	20	20	20	80				0	Technologie construction	33	0	33
					0	Autocad	30		30	Géotechnique	39	0	39
					0	Bases de spécialité	20	20	40	Gestion de chantier	28	0	28
					0	Préprofessionnalisation		20	20	Professionnalisation SPI	18	0	18
Dessin industriel	30	0	0	0	30				0	Unité libre	18	0	18
Droit	20	0	0	0	20				0	Anglais	24		24
Physique	0	30	0	0	30				0				
Thermodynamique	0	0	60	50	110				0	Méthodes numériques	0	52	52
					0	RDM		60	60	Acoustique	0	39	39
Hydraulique	0	0	0	60	60	Hydraulique	51		51	Vibrations	0	15	15
Mécanique	0	50	50	0	100				0	Energie et équipements	0	18	18
					0	Electricité	20		20	Eclairagisme	0	24	24
					0	Modélisation en ingénierie		60	60	Thermique du bâtiment	0	48	48
					0	Métrologie	20		20	Mécanique des fluides	0	40	40
					0	Matériaux	30		30	Modélisation SPI	0	28	28
					0	Rhéologie		30	30	Anglais	0	24	24
					0				0	Stage 8 semaines			0
TOTAL	530	500	500	500	2030	TOTAL	261	270	531	TOTAL	372	288	660

annexe 2 : détail des enseignements du Diplôme Universitaire**D.U - 1^{er} Semestre (30 crédits, TOTAL : 261 h)**
Université de La Rochelle
15 semaines**Français et civilisation 60 h** (C : 0, TD : 60, TP : 0) 6 crédits**Bases du Génie Civil 20 h** (C : 16, TD : 4, TP : 0) 2 créditsobjectif : découverte des activités du Génie Civil.savoirs associés :

- analyse fonctionnelle d'un bâtiment,
- corps d'état et secteurs professionnels,
- cheminement d'une affaire, différents intervenants,
- chiffres clé de la profession

Electricité 20h (C : 6, TD : 6, TP : 8) 2 créditsobjectif : l'étudiant doit être capable d'appliquer les connaissances de base en électricité au respect des règles de sécurité lors du raccordement et de la manipulation d'appareils électriques.savoirs associés :

- principaux éléments des circuits électriques,
- rappel des lois fondamentales de l'électrocinétique,
- méthodes d'étude et de réductions des réseaux électriques,
- courant alternatif, courant triphasé,
- installations électriques industrielles et domestiques,
- les effets physiologiques de l'électricité sur l'homme,
- moyens de protection des installations électriques,
- moteurs électriques, commande des systèmes électriques.

Mécanique des fluides et hydraulique 51h (C : 16.5, TD : 18, TP : 16) 6 créditsobjectif : l'étudiant doit être capable d'appliquer les notions de base de la dynamique des fluides à l'étude du fonctionnement d'un réseau hydraulique simple.savoirs associés :

- cinématique des fluides (variables de Lagrange et d'Euler, dérivée particulaire, écoulements irrotationnels plans),
- dynamique des fluides parfaits incompressibles (Théorèmes d'Euler et de Bernoulli),
- introduction à la dynamique des fluides visqueux (notion de viscosité, théorème de Bernoulli généralisé),
- pertes de charges réparties et localisées,
- pompes, point de fonctionnement des réseaux.

Dessin assisté par ordinateur 30h (C : 6, TD : 0, TP : 24) 4 créditsobjectif : l'étudiant doit être capable de maîtriser les fonctionnalités de base d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur (AutoCad).savoirs associés :

- interface et gestion de fichiers,
- fonctions de tracé 2D,
- cotation,
- fonctions de tracé 3D,
- édition de documents papier,
- utilisation des couches,
- utilisation des bibliothèques.

Métrologie 20 h (C : 8, TD : 0, TP : 12) 3 créditsobjectif : l'étudiant doit être capable de choisir le type de capteur adapté à la mesure à effectuer, de l'étalonner si nécessaire et d'analyser la valeur obtenue.savoirs associés :

- notions générales sur la mesure et la chaîne de traitement, définition des termes utilisés,
- erreurs et incertitudes de mesure,
- notions élémentaires sur la propagation des incertitudes,
- étude des capteurs et leurs applications,
- enregistrement de données, estimation des incertitudes, initiation au traitement de données.

Matériaux de construction 30 h (C : 10, TD : 4, TP : 16) 4 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable de caractériser correctement un acier de construction et de déterminer la composition et les caractéristiques d'un béton de structure.

savoirs associés :

- élaboration de l'acier, produits utilisés en construction,
- caractéristiques physiques et mécaniques des aciers,
- les constituants des mortiers et bétons,
- essais normatifs (granulométrie, équivalent de sable, essais sur mortiers et bétons, etc),
- composition d'un béton par les méthodes Bolomey, Dreux-Gorisse, etc,
- notions sur les adjuvants.

Communication 30 h (C : 0, TD : 30, TP : 0) 3 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable de structurer son projet professionnel et de l'exprimer en utilisant les outils audio-visuels de communication.

savoirs associés :

- connaissance des métiers et des qualifications,
- rédaction d'un C.V, simulation d'entretien,
- outils de communication.

D.U - 2^{ème} Semestre (30 crédits TOTAL : 270 h)
Université de La Rochelle
15 semaines

Français et civilisation 60 h (C: 0, TD : 60, TP : 0) 6 crédits

Bases de l'énergétique du bâtiment 20 h (C : 16, TD : 4, TP : 0) 2 crédits

objectif : découverte de la problématique énergétique et environnementale.

savoirs associés :

- concept de développement durable et de qualité environnementale,
- impacts environnementaux d'un bâtiment durant l'ensemble de son cycle de vie,
- introduction aux technologies permettant la réduction des besoins énergétiques et de leur impact environnemental
- organisation et chiffres clé des professions du Génie Climatique

Résistance des matériaux 60 h (C : 18, TD : 26, TP : 16) 6 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable de déterminer les contraintes et déformations d'un système de poutres simple et isostatique.

savoirs associés :

- formulation des problèmes d'élasticité linéaire,
- calcul des efforts et des moments intérieurs,
- contraintes et déformations dans un système isostatique plan de poutres,
- lignes d'influence,
- structures en treillis plan, méthodes analytiques et graphiques.

Rhéologie 30 h (C : 10, TD : 12, TP : 8) 4 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable de citer les principaux modèles rhéologiques associés aux matériaux courants et de caractériser les paramètres des modèles simples.

savoirs associés :

- contraintes, déformations, écoulements,
- comportements rhéologiques, modules, viscosité, viscoélasticité, seuil, thixotropie,
- application à la représentation des phénomènes de fluage et relaxation,
- caractérisation rhéologique des matériaux.

Modélisation en ingénierie 60 h (C : 16, TD : 24, TP : 20) 6 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable d'analyser un système, de traduire son comportement sous forme de relations entre paramètres descriptifs et de mettre en forme ces relations dans un outil numérique.

savoirs associés :

- analyse fonctionnelle d'un système,
- caractérisation des comportements (cette partie permet d'effectuer la synthèse des enseignements de mécanique, physique, résistance des matériaux, hydraulique, etc.),
- manipulation de logiciels et programmation.

Pré-professionnalisation Génie Climatique 20 h (C : 10, TD : 6, TP : 4) 3 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable d'identifier les principales technologies utilisées dans le domaine des équipements techniques du bâtiment et leurs interactions avec les autres corps d'états.

savoirs associés :

- outils de représentation des installations,
- principe et technologie des installations de chauffage,
- principe et technologie des installations de ventilation,
- principe et technologie des installations de climatisation.

Communication 20 h (C : 0, TD : 30, TP : 0) 3 crédits

objectif : l'étudiant doit être capable d'analyser et de synthétiser une situation pour l'exprimer sous forme écrite et orale.

savoirs associés :

- structure d'un document écrit (courrier, rapport, mémo, etc),
- analyse de documents écrits professionnels,
- techniques de rédaction, outils d'aide orthographique et grammaticaux.

Délibération n° 2009-05-18-4-1b
Convention de coopération entre l'ULR et l'EIGSI

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de coopération entre l'université de La Rochelle et l'EIGSI relatif aux conditions d'attribution du diplôme de Master : Domaine *Sciences, Technologies, Santé*, Mention *Sciences pour l'Ingénieur*, Spécialité *Ingénierie du Bâtiment, Mécanique et Génie Civil* de l'université de La Rochelle aux étudiants qui suivent un cursus de formation mixte.

Délibération n° 2009-05-18-4-2
DU « French Management and Culture »

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE la création du diplôme universitaire « French Management and Culture » dont le contenu est joint en annexe à la présente délibération.

ANNEXES

D.U. « French Management and Culture »

Composante assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

Institut de Gestion
39 rue Vaux de Foletier, 17024 La Rochelle cedex 1

UFR assurant la responsabilité administrative :

UFR Droit, Sciences Politiques et Gestion

45 rue Vaux de Foletier

17024 La Rochelle cedex 1, Localisation de la formation :

Institut de Gestion

39 rue Vaux de Foletier, 17024 La Rochelle cedex 1

Responsables de la formation :

Nom, grade et fonction : **Isabelle MAQUE, MCF en Sciences de Gestion et Judith LAMBERT, co-responsables des relations internationales de l'Institut de Gestion**

Date d'examen par le CEVU : 11 mai 2009 - Avis favorable

Date de création par le CA : 18 mai 2009

1. Le contexte de création :

Les Universités de tous pays ont une tradition d'échange de leurs étudiants ; ces échanges permettent aux étudiants d'acquérir et d'échanger leurs connaissances, de consolider leurs compétences tout en acquérant une plus grande maîtrise d'une langue étrangère. L'Université de La Rochelle s'inscrit depuis sa création dans cette dynamique. L'intérêt des étudiants notamment pour les échanges anglophones s'accroît tandis que l'offre des Universités de ces pays s'amenuise. Le déclin de l'apprentissage des langues étrangères par les pays anglo-saxons associé à la crise financière actuelle accélère la diminution des échanges (avec ces pays). La France demeure cependant éminemment attractive pour les étrangers. Pour relancer les échanges anglo-saxons, nous souhaitons créer un semestre d'enseignement de gestion dispensé en langue anglaise auquel s'ajoutera une initiation à la langue française.

Ce Diplôme d'Université s'inscrit dans un format d'échanges réciproques : pour tout étudiant d'une Université partenaire accueilli à La Rochelle pour suivre ce semestre de gestion, un semestre d'études (toutes disciplines) sera accordé à un étudiant de l'Université de La Rochelle ou de l'Université de Limoges (PRESCA).

2. Un projet ULR et PRESCA :

Si l'Institut de Gestion est à l'origine de la création de ce Diplôme d'Université et accueille la formation, ce projet bénéficie à l'ensemble des UFR de l'Université de La Rochelle (UFR Droit, Sciences politiques et Gestion, UFR FLASH et UFR Sciences) et de l'Université de Limoges (IAE). Le financement de ce projet est donc assuré par l'ensemble des participants.

Un étudiant accueilli dans le cadre du Diplôme d'Université permet le départ d'un étudiant français.

Si les étudiants accueillis suivent un semestre d'enseignement de gestion, les étudiants français peuvent choisir leur domaine d'études à l'étranger (Droit, Sciences, Langues, Sciences humaines...).

La répartition des semestres disponibles à l'étranger est effectuée équitablement entre les partenaires.

3. Les objectifs poursuivis :

Ce semestre permettra d'atteindre plusieurs objectifs :

Un objectif **principal** :

Elargir l'offre de formation à l'étranger en langue anglaise aux étudiants français.

Des objectifs de **court-terme** (ou immédiats) :

Répondre aux attentes des entreprises qui valorisent l'expérience internationale des diplômés.

► Promouvoir la francophonie par l'immersion et la sensibilisation des étudiants anglo-saxons à la culture française.

► Etendre la collaboration inter UFR de l'Université de La Rochelle.

► Promouvoir le rayonnement de l'Université de La Rochelle à l'étranger.

► Renforcer la collaboration inter-Universités dans le cadre du PRESCA.

Des objectifs de **moyen-terme** :

- ▶ Développer une offre d'enseignement en langue anglaise pour les étudiants de La Rochelle (préconisation du ministère pour les cours de niveau Master).
- ▶ Offrir la possibilité aux étudiants d'échanges non anglophones (de tous les UFR) dont le niveau de français demeure insuffisant pour suivre un semestre complet d'enseignement en français, de suivre ponctuellement des cours dispensés en anglais (des étudiants de Sciences et Management (UFR Sciences), de Langues et Gestion (UFR FLASH), de Droit et Gestion ou de Gestion (UFR Droit, Sciences politiques et Gestion) suivent ou ont suivi des cours dispensés en anglais, par exemple à l'Institut de Gestion).
- ▶ Créer un réseau d'anciens qui permettra rapidement la création de liens avec des entreprises anglo-saxonnes.
- ▶ Développer les échanges d'enseignants.

Des objectifs de **long-terme** :

- Essaimer le « concept » de ce Diplôme d'Université sous la forme de « short programs » ou programmes de courte durée pour répondre aux besoins de certains partenaires de l'ULR (demande exprimée par les Universités brésiliennes partenaires) ou de nouveaux partenaires (offre habituelle des Universités anglo-saxonnes).

4. Les partenaires à l'étranger :

Les partenaires à l'étranger de conventions existantes sont prioritairement sollicités :

- SUNY Cortland, USA (Université partenaire du consortium SUNY (State University of New York) composé de 12 Universités).
- NJSCIS Montclair, USA (Université partenaire du consortium NJSCIS (New Jersey State Consortium for International Studies) composé de 9 Universités).
- College of Charleston, South Carolina, USA
- UCLAN, Preston, UK (University of Central Lancashire)
- University of Newcastle, Australia

D'autres partenariats seront développés en s'appuyant sur des liens établis par les différents partenaires du projet (Universités de La Rochelle et de Limoges).

5. La structure de la formation :

La structure proposée et qui fait l'objet de conventions de partenariat (une convention par partenaire à l'étranger, conventions facilitées par les accords cadre déjà existants) est la suivante :

- Accueil des étudiants étrangers poursuivant le semestre d'enseignement de gestion à La Rochelle :
 - 2^{ème} semestre, dit « semestre de printemps »,
 - Semestre de 12 semaines,
- Départ des étudiants français :
 - Un semestre choisi en fonction des exigences de leur formation

6. Le recrutement des étudiants :

Les étudiants étrangers accueillis sont issus du « junior or senior year » c'est-à-dire la 3^{ème} ou 4^{ème} année du bachelor degree.

Les étudiants français sélectionnés suivent une formation de niveau L3 ou M1.

La sélection des étudiants français est assurée par chacun des UFR des Universités de La Rochelle et Limoges. Un niveau d'anglais minimum sera établi selon les exigences des partenaires étrangers.

Le Diplôme Universitaire ne sera ouvert que s'il accueille un minimum de 12 étudiants.

L'objectif souhaité la 1^{ère} année est l'accueil de 15 étudiants maximum afin de consolider le programme. L'objectif des années suivantes est d'atteindre 25 à 30 étudiants.

La première session de formation est prévue pour l'année universitaire 2009/2010 (semestre de printemps 2010).

7. Le financement de la formation :

Le diplôme d'Université est créé afin de développer des conventions d'échanges.

Les étudiants étrangers accueillis, comme les étudiants français, paient des droits d'inscription dans leur Université d'origine.

Le financement de la formation est assuré, pour partie, par le service des Relations Internationales, la CDA, l'Institut de Gestion, le pôle Droit, l'UFR FLASH et l'UFR Sciences de l'Université de La Rochelle ainsi que par l'Université de Limoges (IAE). La structure de ce financement peut être amenée à évoluer.

Le diplôme d'Université inclut des prestations complémentaires : transport, visites, dégustations... Une participation d'un montant de 450 euros est demandée à chaque étudiant étranger accueilli.

8. Le contenu de la formation :

La maquette du semestre d'enseignement figure en annexe (annexe 1).

Le contenu détaillé de la formation figure en annexe (annexe 2).

L'enseignement du français est assuré par le CUFLE (Centre Universitaire de Français Langue Etrangère) de l'Université de La Rochelle, spécialisé dans l'enseignement du français aux étudiants étrangers quelque soit leur niveau linguistique initial.

9. Les activités culturelles complémentaires de la formation :

Plusieurs visites sont organisées pour amener les étudiants étrangers à mieux connaître la région et plus généralement le mode de vie français et la culture française (les exemples sont donnés à titre indicatif) :

- Découverte de l'Île de Ré à vélo
- Découverte de l'ostréiculture à Marennes d'Oléron
- Des siècles de tradition à Cognac

10. L'équipe de formation :

La liste des intervenants ci-dessous est prévisionnelle et non limitative :

Enseignant	Fonction	Composante/Entreprise
P. Guder	PRAG	Institut de Gestion
I. Maque	MCF	Institut de Gestion
S. Rolland	MCF	Institut de Gestion
M. Paquerot	MCF	Institut de Gestion
J. Lambert	Professionnel	Solutions for education

11. Modalités de contrôle des connaissances :

- La première session est évaluée en contrôle continu (épreuves écrites ou orales) ;
- La seconde session est évaluée par un examen (épreuves écrites ou orales).

Le Diplôme d'Université se compose d'un semestre de 30 crédits.

Pour valider le D.U., il faut :

- Soit obtenir une moyenne minimale de 10/20 par compensation entre les unités d'enseignement lors de la première session,
- Soit obtenir à l'issue de la seconde session une moyenne minimale de 10/20 par compensation de l'ensemble des unités d'enseignement. [Dans le cas où un étudiant n'obtiendrait pas une moyenne minimale de 10/20 par compensation entre les unités d'enseignement lors de la première session, l'étudiant doit repasser toutes les unités d'enseignement où la moyenne est inférieure à 10/20.]

Annexe 1 : Maquette du semestre d'enseignement

Intitulé de l'UE	Nom de l'enseignant	Nombre d'heures en présentiel	Heures CM	Heures TD	Nombre de groupes	Heures équivalent TD	Nombre d'heures de travail personnel	Nombre de crédits
Advanced Marketing	S. Rolland	20	20		1	30	40	4
Financial Management	I. Maque	20	20		1	30	40	4
Business Simulation	M.Paquerot, S.Rolland, I.Maque	20	20		1	30	20	4
Corporate Communication	J. Lambert	20	20		1	30	40	4
Economy and culture of regional France	S.Rolland I.Maque, M.Paquerot, J.Lambert, P.Guder	20	20		1	30	20	4
Wine and Gastronomic Heritage of France	S.Rolland I.Maque, M.Paquerot, J.Lambert, P.Guder	20	20		1	30	20	4
CUFLE : Français et civilisation	Enseignant CUFLE	40		40	1	40	80	6
TOTAL		160	120	40		220	260	30

Annexe 2 : Détail des enseignements du Diplôme Universitaire

D.U. 2^{ème} semestre ou Semestre de printemps
(30 crédits, 160 h en présentiel étudiant, 12 semaines)

CUFLE : Français et civilisation, 40H TD, 6 crédits

Advanced Marketing, 20H CM, 4 crédits

Objectif : Comprendre la cohérence d'un plan marketing et être capable de mettre en application les outils du Marketing à l'aide d'études de cas relatives au marché français.

Compétences acquises :

- Savoir identifier la stratégie marketing par l'analyse du marché et l'analyse de l'environnement,
- Etablir une segmentation, un ciblage, un positionnement,
- Maîtriser le marketing mix (4P)

Financial Management, 20H CM, 4 crédits

Objectif : Réaliser le diagnostic financier d'une entreprise : (1) identifier les principales étapes, notions et indicateurs d'un diagnostic financier, (2) analyser les données chiffrées obtenues

Compétences acquises :

- Connaître le rôle et la place de la fonction financière,
- Connaître les étapes d'un diagnostic financier,
- Savoir analyser (et calculer) le résultat de l'entreprise,
- Savoir analyser (et calculer) la rentabilité et le risque de l'entreprise,
- Savoir analyser (et calculer) la structure financière de l'entreprise,
- (et donc...) Savoir réaliser le diagnostic financier d'une entreprise.

Business Simulation, 20H CM, 4 crédits

Objectif : La simulation de gestion assure la mise en application et la synthèse des enseignements suivis au cours du semestre.

Compétences acquises :

- Savoir travailler en groupe,
- Savoir gérer une entreprise et prendre des décisions de gestion :
 - Déterminer positionnements, prix et coûts d'achats,
 - Fixer les budgets commerciaux et publicitaires, le montant des salaires,
 - Prendre des décisions d'investissement et organiser leur financement,
 - Gérer la trésorerie,
 - Mettre en place des tableaux de bords,
 - Calculer coûts, marges et résultat comptable prévisionnel,
 - Etablir un budget prévisionnel,
 - Etc...

Corporate Communication, 20H CM, 4 crédits

Objectif : Connaître les moyens de communication, passifs et actifs, des entreprises et la façon dont l'entreprise transmet une image globale de ses activités.

Compétences acquises :

- Analyser l'identité, la personnalité et l'image de l'entreprise,
- Savoir reconnaître les publics multiples concernés par la présence et les activités de l'entreprise,
- Savoir identifier le rôle de citoyen responsable,
- Savoir conseiller sur une stratégie de communication institutionnelle.

Economy and Culture of regional France, 20H CM, 4 crédits

Objectif : Découvrir et comprendre la richesse et la diversité de la France par l'étude de cinq régions (le cours sera dispensé par cinq enseignants originaires de ces régions).

Compétences acquises :

- Comprendre et analyser la diversité du tissu économique des régions de France
- Saisir la richesse et la diversité culturelle des régions de France
- Savoir identifier les spécificités des régions étudiées : Bretagne, Charente-Maritime, Pays-Basque, Bourgogne et Alsace

Wine and Gastronomic Heritage of France, 20H CM, 4 crédits

Objectif : Découvrir, comprendre et déguster la richesse et la diversité du patrimoine gastronomique et viticole de la France par l'étude de cinq régions (le cours sera dispensé par cinq enseignants originaires de ces régions).

Compétences acquises :

- Comprendre et analyser la diversité du terroir, du climat et de l'histoire des régions de France,
 - Saisir la richesse et la diversité gastronomique et viticole des régions de France
 - Savoir identifier les spécificités gastronomiques et viticoles des régions étudiées : Bretagne, Charente-Maritime, Pays-Basque, Bourgogne et Alsace.
-

Délibération n° 2009-05-18-4-3
Convention de collaboration entre le CNED et l'ULR relative à la mise en place d'un
dispositif de formation ouverte et à distance préparant au master « Administration des
entreprises – Spécialité management général »

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de collaboration entre le CNED et l'ULR relative à la mise en place d'un dispositif de formation ouverte et à distance préparant au master « Administration des entreprises – Spécialité management général », à l'exception du règlement des examens,

APPROUVE les tarifs annexés à ladite convention,

APPROUVE la validité pour une durée de 24 mois des droits universitaires payés lors de l'inscription à cette formation.

Annexe
 Tarifs de la formation

FORMULES	TARIFS				
	Cned	ULR			TOTAL DIPLOME
		ULR-Droits d'inscription	ULR- Autre	Total ULR	
Formation individuelle					
Formation complète	4 250 €	250 €		250 €	4 500 €
Redoublement formation modulaire	600 €	250 €		250 €	850 €
Redoublement formation complète	4 250 €	250 €		250 €	4 500 €
Formation professionnelle continue					
Formation complète		250 €	4 250 €	4 500 €	4 500 €
Formation modulaire		250 €	600 €	850 €	850 €
Formation avec dispense de modules*		250 €	2 250 €	2 500 €	2 500 €

* Chaque dispense de module entraîne une diminution du tarif de 200€

Délibération n° 2009-05-18-4-4
Calendrier universitaire 2009-2010

Séance du 18 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOpte le calendrier universitaire annexé à la présente délibération.

Annexe
Voir page suivante.

Cadrage calendrier universitaire 2009 - 2010

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 S	M	J	1 D	M	V	1 L	L	J	1 S	M	J
2 D	M	V	2 L	M	S	2 M	M	V	2 D	M	V
3 L	J	S	3 M	J	D	3 M	M	S	3 L	J	S
4 M	V		4 M	V	L	4 J	J	D	4 M	V	D
5 M	S		5 J	S	M	5 V	V	L	5 M	S	L
6 J	D		6 V	D	M	6 S	S	M	6 J	D	M
7 V	L		7 S	L	J	7 D	D	M	7 V	L	M
8 S	M	J	8 D	M	V	8 L	L	J	8 S	M	J
9 D	M	V	9 L	M	S	9 M	M	V	9 D	M	V
10 L	J	S	10 M	J	D	10 M	M	S	10 L	J	S
11 M	V	D	11 M	V	L	11 J	J	D	11 M	V	D
12 M	S	L	12 J	S		12 V	V	L	12 M	S	L
13 J	D	M	13 V	D		13 S	S	M	13 J	D	M
14 V	L	M	14 S	L		14 D	D	M	14 V	L	M
15 S	M	J	15 D	M		15 L	L	J	15 S	M	J
16 D	M	V	16 L	M		16 M	M	V	16 D	M	V
17 L	J	S	17 M	J	D	17 M	M	S	17 L	J	S
18 M	V	D	18 M	V	L	18 J	J	D	18 M	V	D
19 M	S	L	19 J	S	M	19 V	V	L	19 M	S	L
20 J	D	M	20 V	D	M	20 S	S	M	20 J	D	M
21 V	L	M	21 S	L	J	21 D	D	M	21 V	L	M
22 S	M	J	22 D	M	V	22 L	L	J	22 S	M	J
23 D	M	V	23 L	M	S	23 M	M	V	23 D	M	V
24 L	J	S	24 M	J	D	24 M	M	S	24 L	J	S
25 M	V	D	25 M	V	L	25 J	J	D	25 M	V	D
26 M	S	L	26 J	S	M	26 V	V	L	26 M	S	L
27 J	D	M	27 V	D	M	27 S	S	M	27 J	D	M
28 V	L	M	28 S	L	J	28 D	D	M	28 V	L	M
29 S	M	J	29 D	M	V	29	L	J	29 S	M	J
30 D	M	V	30 L	M	S	30	M	V	30 D	M	V
31 L		S	31	J	D	31	M		31 L		S

Cours semestres impairs

Rentrée : Lundi 7 septembre 2009

Cours semestres pairs

Rentrée : possible du 4 au 25 janvier 2010

Vacances universitaires

Toussaint : du 26-10-2009 au 1-11-2009

Noël : du 21-12-2009 au 3-01-2010

Hiver : du 8-02-2010 au 14-02-2010

Printemps : du 5-04-2010 au 18-04-2010

Ascension : du 13-05-2010 au 16-05-2010

Rappel cadrage antérieur du CEVU :

12 semaines d'enseignement minimum/semestre (sauf semestre comportant un stage de longue durée)

Pause déjeuner : 1h minimum

Pas d'enseignement le jeudi après-midi (réservé activités culturelles et sportives)

Pas de 2ème session d'examen en septembre, sauf si stages longs (M2, LP)

EC libres le mardi soir, ou, si impossibilité, mercredi soir et samedi matin.

La deuxième session d'examens des semestres impairs doit avoir lieu avant tout examen des semestres pairs.

Les délibérations des jurys, sauf pour les Master 2 et Licences professionnelles, doivent être finies au plus tard le 14 juillet.

Délibération n° 2009-06-16-2-2
Remboursement des frais d'hébergement à Paris

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 3 et 7,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE que les dépenses réelles d'hébergement à Paris sur production des pièces justificatives sont remboursées dans la limite de 100 euros, du 1er juillet 2009 au 31 août 2010.

Délibération n° 2009-06-16-2-1
DBM3

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-3,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE la DBM3 présentée dans les documents annexés à la présente délibération.

Annexe

Voir page suivante.

Présentation de la DBM 3 - Conseil d'administration du 16 juin 2009

* Hypothèse d'une répartition de la masse salariale entre les destinations

1ère section : compte de résultat prévisionnel											
Dépenses par nature	Formations	Bibliothèque	Recherche	Diffusion des savoirs	Immobilier	Pilotage	Vie étudiante	Amortis. et provisions	Total	Rappel après DBM2	Ecart
Masse salariale	23 263 548	1 108 410	16 471 676	0	1 667 892	3 642 907	469 072		46 623 505	46 623 505	0
Fonctionnement	2 902 957	683 946	3 152 815	68 400	4 003 387	813 986	459 072	1 053 851	13 138 414	13 108 414	30 000
Total des dépenses	26 166 505	1 792 356	19 624 491	68 400	5 671 279	4 456 893	928 144	1 053 851	59 761 919		
Résultat prévisionnel de fonctionnement							BENEFICE				
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel									59 761 919		

RECETTES	ETAT	Collectivités	Europe	Ressources propres	Prestations internes	Amortissements	TOTAL	Rappel après DBM2	Ecart
						982 206	982 206	982 206	0
Hors recherche	48 274 625	1 668 844	139 805	2 789 313	263 035		53 135 622	53 135 622	0
Recherche	1 584 989	794 078	333 656	1 188 598	99 995		4 001 316	4 001 316	0
Total des recettes	49 859 614	2 462 922	473 461	3 977 911	363 030	982 206	58 119 144		
Résultat prévisionnel de fonctionnement							1 642 775		
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel							59 761 919		

calcul CAF / IAF :	résultat compte de résultat prévisionnel	-1 642 775	+ amortissements nets	95 237	-1 547 538
--------------------	--	------------	-----------------------	--------	------------

2ème section : tableau de financement abrégé											
EMPLOIS	Formations	Bibliothèque	Recherche	Diffusion des savoirs	Immobilier	Pilotage	Vie étudiante	Dépenses à ventiler	Total	Rappel après DBM2	Ecart
IAF (Insuffisance d'autofinancement)								1 547 538	1 547 538		
Investissement	1 103 904	30 000	2 294 882	0	2 684 499	946 144	136 900	0	7 196 329	6 454 545	741 784
Total des emplois	1 103 904	30 000	2 294 882	0	2 684 499	946 144	136 900	1 547 538	8 743 867		
Réalisation de l'équilibre	Apport au fonds de roulement										
Total équilibre du tableau de financement abrégé									8 743 867		
Total BUDGET									66 958 248		

Ressources	ETAT	Collectivités	Europe	Ressources propres	Prestations internes	Non décaissables	TOTAL	Rappel après DBM2	Ecart
CAF (capacité d'autofinancement)									
Hors recherche	943 810	241 480	115 577	255 618			1 556 485	1 556 485	0
Recherche	728 552	595 602	217 863	176 747			1 718 764	1 718 764	0
Total ressources	1 672 362	837 082	333 440	432 365	0		3 275 249		
Réalisation de l'équilibre	Diminution du fonds de roulement						5 468 618		
Total équilibre du tableau de financement abrégé							8 743 867		
Total BUDGET							66 958 248		

Délibération n° 2009-06-16-2-3
Proposition du commissaire aux comptes pour l'université

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et L712-9,
Vu la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, notamment son article 30,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Considérant l'appel d'offres lancé par l'AMUE le 6 mars 2009,
Considérant les résultats de l'analyse des offres réalisée suite à la consultation lancée par l'université de La Rochelle le 28 avril 2009 et dont le dépôt des offres était fixé au 2 juin 2009,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PROPOSE au ministre de l'économie la nomination du groupe Mazars comme commissaire aux comptes de l'université de La Rochelle.

Délibération n° 2009-06-16-2-4
Droits d'inscription

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n° 84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs et exonérations des droits d'inscription annexés à la présente délibération, applicables à compter de la rentrée 2009.

Annexes

Voir pages suivantes

Exonération des Droits d'Inscription à l'Université de La Rochelle (hors exonérations propres à la Formation continue)

1. Formations concernées : DUT - LP - L - M - D - HDR - IEJ - CPCA - agrégation externe

	Situations pouvant donner droit à exonération	Démarche à suivre	Prise de décision	Droits d'inscription restant à acquitter après décision d'exonération
1	Boursier*	Sur présentation de la notification de bourse	Exonération de droit prévue par le décret n°84-13 du 5 janvier 1984	Médecine préventive + Prestations facultatives
2	Pupille de la nation	Sur présentation d'un justificatif de situation	Exonération de droit prévue par le décret n°84-13 du 5 janvier 1984	Médecine préventive + Prestations facultatives
3	Réfugié, Bénéficiaire de la protection subsidiaire, Apatride, Demandeur d'asile	Sur demande écrite adressée au Président Sur présentation d'un justificatif de situation	Décision du Président sur proposition du SFSVE après évaluation des difficultés sociales et financières par l'Assistante Sociale de l'ULR (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	Médecine préventive + Prestations facultatives
4	Bénéficiaire de minima social (RMI, AAH, etc.)	Sur demande écrite adressée au Président Sur présentation d'un justificatif de situation	Décision du Président sur proposition du SFSVE après évaluation des difficultés sociales et financières par l'Assistante Sociale de l'ULR (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	Médecine préventive + Prestations facultatives
5	Travailleur privé d'emploi inscrit au pôle emploi	Sur demande écrite adressée au Président Sur présentation d'un justificatif de situation	Décision du Président sur proposition du SFSVE après évaluation des difficultés sociales et financières par l'Assistante Sociale de l'ULR (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	Médecine préventive + Prestations facultatives
6	Personnel ULR : pour une inscription en Licence, LP, Master, Doctorat	Sur demande écrite motivée adressée au Président	Décision du Président sur proposition de la DRH (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	Exonération totale.
7	Personnel ULR : pour une inscription en HDR		Exonération prévue par le CA du : 16 juin 2009 (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	
8	Doctorant devant soutenir sa thèse avant le 31/12 et ayant déposé son dossier à l'ED avant le 15/10	Sur demande écrite adressée au Président	Décision du Président sur proposition de l'ED (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	Exonération totale. En cas de non dépôt du dossier ou de non soutenance dans les délais : régularisation des droits d'inscription dus.
9	Doctorant dont le montant du financement est au plus égal au SMIC	Sur demande écrite adressée au Président	Décision du Président sur proposition de l'ED (réf. D n°84-13 du 5 janvier 1984)	Médecine préventive + Prestations facultatives

* Boursier :

- Bourse ou aide annuelle (FNAU) du CROUS
- Bourse du CNOUS ou bourse du gouvernement français

2. Inscription en Auditeur Libre

	Situations pouvant donner droit à exonération	Démarche à suivre	Prise de décision	Droits d'inscription restant à acquitter après décision d'exonération
3	Réfugié, Bénéficiaire de la protection subsidiaire, Apatride, Demandeur d'asile	Sur demande écrite adressée au Président Sur présentation d'un justificatif de situation	Décision du Président sur proposition du SFSVE après évaluation des difficultés sociales et financières par l'Assistante Sociale de l'ULR	Part du droit de scolarité affecté à la BU + Charges administratives
4	Bénéficiaire de minima social (RMI, AAH, etc.)	Sur demande écrite adressée au Président Sur présentation d'un justificatif de situation	Décision du Président sur proposition du SFSVE après évaluation des difficultés sociales et financières par l'Assistante Sociale de l'ULR	Part du droit de scolarité affecté à la BU + Charges administratives
5	Travailleur privé d'emploi inscrit au pôle emploi	Sur demande écrite adressée au Président Sur présentation d'un justificatif de situation	Décision du Président sur proposition du SFSVE après évaluation des difficultés sociales et financières par l'Assistante Sociale de l'ULR	Part du droit de scolarité affecté à la BU + Charges administratives

Composition des droits d'inscription - Année universitaire 2009-2010

Diplômes universitaires	Droits d'inscription (DI) (en euros)	Observations
DU Langues, Cultures et Civilisations de l'Asie (DULCAA) inscription 2ème diplôme étudiants ULR	Taux réduit du droit de scolarité Licence	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DU Langues, Cultures et Civilisations de l'Asie (DULCAA) étudiants EIGSI	210 € + prestations facultatives*	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DU Langues, Cultures et Civilisations de l'Asie (DULCAA) individuels extérieurs	310 € + prestations facultatives*	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DU Histoire de l'Art inscription 2ème diplôme étudiants ULR	Taux réduit du droit de scolarité Licence	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DU Histoire de l'Art individuels extérieurs	315 € + prestations facultatives*	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DIU Patrimoines et développement local Poitou-Charentes-Quebec	152,45 € + prestations facultatives*	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DU CEJF	150 € + prestations facultatives*	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS
DU FLE (CILF - CELF - CPLF - DEF - DAEF)	800 € par semestre + prestations facultatives* (paiement de celles-ci en une seule fois valable pour toute l'année)	Le DI comprend un 1/2 droit BU Hors SS

* prestations facultatives :
- services informatiques
- activités sportives et culturelles

**Délibération n° 2009-06-16-2-5
Répartition des crédits TIC-TICE**

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des crédits TIC-TICE adoptée par la commission TIC-TICE et SI et annexée à la présente délibération.

Annexe

*La répartition des crédits TIC-TICE peut être consultée aux services centraux de l'université
(Technoforum – 23 avenue A. Einstein – 17000 LA ROCHELLE).*

Délibération n° 2009-06-16-2-6
Acceptation d'un don

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment l'article 37,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L1121-2,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ACCEPTE la donation de 2000 € (deux mille euros) qui lui est consentie sans charges, conditions ni affectation immobilière par la Caisse des dépôts et consignations.

Délibération n° 2009-06-16-3

Rapport annuel du CHS sur l'évolution des risques professionnels et programme annuel de prévention des risques professionnels

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3,
Vu le décret n° 95-482 du 24 avril 1995 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel du comité d'hygiène et de sécurité de l'ULR sur l'évolution des risques professionnels,

APPROUVE le programme annuel de prévention des risques professionnels établi par le comité d'hygiène et de sécurité de l'ULR.

Annexe

Le rapport annuel et le programme annuel de prévention des risques professionnels établi par le CHS peuvent être consultés aux services centraux de l'université (Technoforum – 23 avenue A. Einstein – 17000 LA ROCHELLE).

Délibération n° 2009-06-16-4-2
Désignation des représentants de l'ULR au conseil de gestion de la fondation

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu les statuts de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle, notamment l'article 3.1,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme membres du conseil de gestion de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle, au titre du collège des représentants de l'établissement, les personnes suivantes :

- Gérard Blanchard, président,
- Benoît Charruyer, étudiant,
- Jean Desmazes, professeur,
- Christian Eskenazi, professeur,
- Philippe Grangé, maître de conférence,
- Isabelle Pairé, secrétaire générale adjointe.

Délibération n° 2009-06-16-4-1
Organisation des écoles doctorales du PRES « Limousin Poitou-Charentes »

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L612-7 et L712-3,
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation des écoles doctorales du PRES « Limousin Poitou-Charentes » annexée à la présente délibération.

Annexes
Voir pages suivantes.

FICHES DE PRÉSENTATION DES ECOLES DOCTORALES DU PRES "Limousin-Poitou-Charentes"

France Centre-Atlantique Université

Ecole Doctorale EDT 1	Science et Ingénierie pour l'Information (S2I)					
Etablissement porteur	Université de Limoges (UL)					
Autres établissements	Université de Poitiers (UP) Université de La Rochelle (ULR) ENSMA Poitiers					
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 9					
Directeur	Prénom NOM	qualité		établissement		
	Raymond QUERE	PR 63		UL		
Directeurs adjoints	Yamine AIT AMEUR	PR 27		ENSMA		
	Michel BERTHIER	PR 25		ULR		
	Pierre TORASSO	PR 25		UP		
Laboratoires	intitulé				établissement	
	X LIM Institut de Recherche UMR n°6172				UL - UP / CNRS	
	LMA: Laboratoire de Mathématiques et Applications UMR n°6086				UP / CNRS	
	LISI: Laboratoire d'Informatique Scientifique et Industrielle EA 1232				ENSMA	
	MIA: Mathématiques, Image et Applications E.A. 3165				ULR	
	L3I: Laboratoire Informatique, Image, Interaction, E.A.2118				ULR	
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	3		4	2	3	12
IATOS	1		0	0	0	1
doctorants	2		1	1	1	5
monde scientifique						4
monde industriel et socio-économique						4
	6	0	5	3	4	26

Ecole Doctorale EDT 2	Sciences et Ingénierie en Matériaux, Mécanique, Energétique et Aéronautique					
Etablissement porteur	Université de Poitiers (UP)					
Autres établissements	Université de Limoges (UL) ENSMA Poitiers ENSCI Limoges					
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 8					
Directeur	Prénom NOM	qualité	établissement			
	Eric LE BOURHIS	PR 28	UP			
Directeurs adjoints	René GUINEBRETIERE	PR 28	ENSCI			
	Gilbert HENAFF	PR 28	ENSMA			
	Armelle VARDELLE	PR 62	UL			
Laboratoires	intitulé	établissement				
	Laboratoire de Physique des Matériaux	UP / CNRS				
	Laboratoire de Mécanique des solides	UP/CNRS				
	Laboratoire d'Etude Aérodynamiques	UP/CNRS				
	Laboratoire de Mécanique et de Physique des Matériaux LMPM	ENSMA / CNRS				
	Laboratoire d'Etudes Thermiques LET	ENSMA/CNRS				
	Laboratoire de Combustion et de Détonique LCD	ENSMA/CNRS				
	Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface	UL - ENSCI / CNRS				
	Groupe d'Etude des Matériaux Hétérogènes	UL - ENSCI				
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	2	2	4	4		12
IATOS	0	0	1	0		1
doctorants	1	1	2	1		5
monde scientifique						4
monde industriel et socio-économique						4
	3	3	7	5		26

Ecole Doctorale EDT 3	Sciences pour l'Environnement - Gay Lussac					
Etablissement porteur	Université de La Rochelle (ULR)					
Autres établissements	Université de Poitiers (UP) Université de Limoges (UL)					
Disciplines sc. principales de rattachement :	DS4 et DS 10					
Directeur	Prénom NOM Aziz HAMDOUNI	qualité PR 60	établissement ULR			
Directeurs adjoints	Hubert BRIL	PR 35	UL			
	Boniface KOKOH	PR31	UP			
Laboratoires	intitulé		établissement			
	LIENSs UMR 6250		ULR / CNRS			
	EA 3167 LEMMA		ULR			
	EA 4226 (LEPTIAB)		ULR			
	LCSN EA 1069		UL			
	GRESE EA 4330		UL			
	NETEC EA 3174		UL			
	LACCO UMR 6503		UP / CNRS			
	UMR 6514		UP / CNRS			
	LCME UMR 6008		UP / CNRS			
	HYDRASA FRE 3114		UP/CNRS			
	IPHEP UMR 6046		UP / CNRS			
	PHYMOTS FRE 3091		UP/CNRS			
	IFREMER		IFREMER			
	CEBC CHIZE UPR1934		CNRS			
	AFSSA		AFSSA			
	INRA LUSIGNAN		INRA			
	LEES UMR 6556		UP/CNRS			
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	3		3		3	9
IATOS	0		0		1	1
doctorants	1		2		1	4
monde scientifique					3	3
monde industriel et socio-économique					3	3
	4	0	5	0	5	20

Ecole Doctorale EDT4	Biologie Santé "BioSanté"																																					
Etablissement porteur	Université de Limoges		(UL)																																			
Autre établissement	Université de Poitiers		(UP)																																			
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 5																																					
Directeur	Prénom NOM Véronique BLANQUET		qualité PR 64		établissement UL																																	
Directeurs adjoints	Gérard MAUCO		PU-PH		UP																																	
Laboratoires	<table border="1"> <thead> <tr> <th>intitulé</th> <th>établissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>UMR 1061 Génétique Moléculaire Animale (Pr A. Maftah)</td><td>UL / INRA</td></tr> <tr><td>UMR 6101 Physiologie Moléculaire de la Réponse Immune et des Lymphoproliférations (Pr M. Cogné)</td><td>UL / CNRS</td></tr> <tr><td>UMR 850- Pharmacologie des Immunodépresseurs en Transplantation (Pr. P. Marquet)</td><td>UL / INSERM</td></tr> <tr><td>EA3175-Biologie Moléculaire et Cellulaire des Microorganismes (Pr. MC Ploy)</td><td>UL</td></tr> <tr><td>EA3842- Homéostasie Cellulaire et Pathologies (Pr. MO Jauberteau)</td><td>UL</td></tr> <tr><td>EA4021- Biomolécules et Thérapies anti-tumorales (Pr JL Duroux / Pr F Sturtz)</td><td>UL</td></tr> <tr><td>CIC 801- Centre d'investigation clinique (Pr B François)</td><td>CHU Limoges/INSERM</td></tr> <tr><td>UMR6187- Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (Pr F. Becq)</td><td>UP / CNRS</td></tr> <tr><td>UMR927- Ischémie-reperfusion en transplantation rénale (Pr G. Mauco)</td><td>UP / INSERM</td></tr> <tr><td>EA3808- Groupe de Recherche sur le Vieillessement cérébral (Pr B. Fauconneau)</td><td>UP</td></tr> <tr><td>EA4331- Inflammation, tissus épithéliaux et cytokines (Dr JC. Lecron)</td><td>UP</td></tr> <tr><td>EA3813- Adaptation physiologique aux activités sportives (Pr B. Duguet)</td><td>UP</td></tr> <tr><td>EA3805- Cellules souches leucémiques et thérapeutiques (Pr A. Turhan)</td><td>UP</td></tr> <tr><td>ERI23-Pharmacologie des anti-infectieux (Pr W. Couet)</td><td>UP / INSERM</td></tr> <tr><td>CIC802-Centre d'investigation clinique (Pr F. Guilhot)</td><td>CHU Poitiers/INSERM</td></tr> </tbody> </table>						intitulé	établissement	UMR 1061 Génétique Moléculaire Animale (Pr A. Maftah)	UL / INRA	UMR 6101 Physiologie Moléculaire de la Réponse Immune et des Lymphoproliférations (Pr M. Cogné)	UL / CNRS	UMR 850- Pharmacologie des Immunodépresseurs en Transplantation (Pr. P. Marquet)	UL / INSERM	EA3175-Biologie Moléculaire et Cellulaire des Microorganismes (Pr. MC Ploy)	UL	EA3842- Homéostasie Cellulaire et Pathologies (Pr. MO Jauberteau)	UL	EA4021- Biomolécules et Thérapies anti-tumorales (Pr JL Duroux / Pr F Sturtz)	UL	CIC 801- Centre d'investigation clinique (Pr B François)	CHU Limoges/INSERM	UMR6187- Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (Pr F. Becq)	UP / CNRS	UMR927- Ischémie-reperfusion en transplantation rénale (Pr G. Mauco)	UP / INSERM	EA3808- Groupe de Recherche sur le Vieillessement cérébral (Pr B. Fauconneau)	UP	EA4331- Inflammation, tissus épithéliaux et cytokines (Dr JC. Lecron)	UP	EA3813- Adaptation physiologique aux activités sportives (Pr B. Duguet)	UP	EA3805- Cellules souches leucémiques et thérapeutiques (Pr A. Turhan)	UP	ERI23-Pharmacologie des anti-infectieux (Pr W. Couet)	UP / INSERM	CIC802-Centre d'investigation clinique (Pr F. Guilhot)	CHU Poitiers/INSERM
intitulé	établissement																																					
UMR 1061 Génétique Moléculaire Animale (Pr A. Maftah)	UL / INRA																																					
UMR 6101 Physiologie Moléculaire de la Réponse Immune et des Lymphoproliférations (Pr M. Cogné)	UL / CNRS																																					
UMR 850- Pharmacologie des Immunodépresseurs en Transplantation (Pr. P. Marquet)	UL / INSERM																																					
EA3175-Biologie Moléculaire et Cellulaire des Microorganismes (Pr. MC Ploy)	UL																																					
EA3842- Homéostasie Cellulaire et Pathologies (Pr. MO Jauberteau)	UL																																					
EA4021- Biomolécules et Thérapies anti-tumorales (Pr JL Duroux / Pr F Sturtz)	UL																																					
CIC 801- Centre d'investigation clinique (Pr B François)	CHU Limoges/INSERM																																					
UMR6187- Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (Pr F. Becq)	UP / CNRS																																					
UMR927- Ischémie-reperfusion en transplantation rénale (Pr G. Mauco)	UP / INSERM																																					
EA3808- Groupe de Recherche sur le Vieillessement cérébral (Pr B. Fauconneau)	UP																																					
EA4331- Inflammation, tissus épithéliaux et cytokines (Dr JC. Lecron)	UP																																					
EA3813- Adaptation physiologique aux activités sportives (Pr B. Duguet)	UP																																					
EA3805- Cellules souches leucémiques et thérapeutiques (Pr A. Turhan)	UP																																					
ERI23-Pharmacologie des anti-infectieux (Pr W. Couet)	UP / INSERM																																					
CIC802-Centre d'investigation clinique (Pr F. Guilhot)	CHU Poitiers/INSERM																																					
Composition du Conseil de l'Ecole																																						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre																																
établissements et unités de recherche	5		4			9																																
IATOS	1		0			1																																
doctorants	2		2			4																																
monde scientifique						3																																
monde industriel et socio-économique						3																																
	8	0	6	0	0	20																																

Ecole Doctorale EDT5	Droit et Sciences politiques - Pierre Couvrat ED088					
Etablissement porteur	Université de Poitiers (UP)					
Autres établissements	Université d'Angers Université de La Rochelle (ULR) Université du Mans Université de Limoges (UL)					
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 7					
Directeur	Prénom NOM Rose-Noëlle SCHUTZ	qualité PR 01	établissement UP			
Directeurs adjoints	Hélène BOUCART	PR 01	U Angers			
	André GIUDICELLI	PR 01	ULR			
	Haritini MATSOPOULOU	PR 01	U Le Mans			
	Hélène PAULIAT	PR 02	UL			
Laboratoires	intitulé		établissement			
	Centre Jean Bodin - EA 4337		U Angers			
	Observatoire des mutations institutionnelles et Juridiques - EA 3177		UL			
	Thémis - UM		U Le Mans			
	Centre d'études sur la coopération juridique internationale - UMR 6224		UP / CNRS			
	Centre de recherche sur les territoires et l'environnement - EA 4237		UP			
	Ecole poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles - EA 1228		UP			
	Equipe de recherche en Droit Privé - EA 1230		UP			
	Institut de Droit Public - EA 2623		UP			
	Instiut de Droit Social et Sanitaire - EA 2247		UP			
	Institut d'Histoire du Droit - EA 3320		UP			
	Centre d'Etudes Juridiques de La Rochelle - EA 3170		ULR			
	Laboratoire d'Analyses de l'Action Publique et de l'Europe - EA 3818		ULR			
	Centre d'Etudes Internationales sur la Romanité - EA 4227		ULR			
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	3		6		1	2
IATOS	0		1		0	
doctorants	1		1		1	2
monde scientifique						4
monde industriel et socio-économique						4
	4	0	8	0	2	12
						26

Ecole Doctorale EDT6	Lettres, Pensée, Arts et Histoire "civilisation et littérature de l'Antiquité à nos jours"					
Etablissement porteur	Université de Poitiers		(UP)			
Autre établissement	Université de Limoges		(UL)			
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 6					
Directeur	Prénom NOM Cecile TREFFORT		qualité PR 21		établissement UP	
Directeurs adjoints	Paul D'HOLLANDER		PR 22		UL	
Laboratoires	intitulé					établissement
	CESCM - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale					UP/CNRS
	CRHIA - Centre de recherches sur Hegle et l'idéalisme allemand					UP
	CRLA - Centre de recherche latino-américaines - Archivoséquipe membre de l'ITEM, - Institut des textes et manuscrits modernes					UP
	DYNADIV- Dynamiques et enjeux de la modernité					UL - U Tours
	EHIC - Espaces humains et interactions culturelles					UL
	FORELL B - Formes et représentations en linguistique et littérature					UP
	GERHICO-CERHILIM - Groupe d'études et de recherches historiques du Centre-Ouest atlantique - Centre de recherches historiques de l'Université de Limoges					UP - UL
	MIMMOC - Mémoires, identités, marginalités dans le monde occidental contemporain					UP
	HERMA - Hellénisation et romanisation dans le monde antique. Identités et phénomènes					UP
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	3		8			11
IATOS	0		1			1
doctorants	2		2			4
monde scientifique						4
monde industriel et socio-économique						4
	5	0	11	0	0	24

Ecole Doctorale EDT7	Sociétés et organisation					
Etablissement porteur	Université de Limoges (UL)					
Autres établissements	Université de Poitiers (UP) Université de La Rochelle (ULR)					
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 6					
Directeur	Prénom NOM Philippe BRUNEL		qualité MCU HDR 74		établissement UL	
Directeurs adjoints	William BERTHOMIERE Jean DESMAZES		CR CNRS sect 39 PR 06		UP ULR	
Laboratoires	intitulé					établissement
	Géodynamique des milieux naturels et anthropisés, UMR 6042					UL / CNRS
	Migrations internationales, espaces et sociétés, UMR 6588					UP / CNRS
	Laboratoire d'analyse et prospective économique, EA 1088					UL
	Centre de recherches sur l'entreprise, les organisations et le patrimoine, EA 4332					UL
	Centre de recherches sur l'intégration économique et financière, EA 2249					UP
	Groupe de recherches et d'études du centre ouest, EA 3815					UP - UP
	Identité et connaissance des territoires et des environnements en mutation, EA 2252					UP
	Centre de recherche en gestion, EA 1732					UP - ULR
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du						
	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	5		5		2	12
IATOS	1		0		0	1
doctorants	2		2		1	5
monde scientifique						4
monde industriel et socio-économique						4
	8	0	7	0	3	26

Ecole Doctorale EDT8	Cognition, Comportements, Langage(s)					
Etablissement porteur	Université de Poitiers (UP)					
Autre établissement	Université de Limoges (UL)					
Discipline sc. principale de rattachement :	DS 6					
Directeur	Prénom NOM Yannick BLANDIN	qualité PR 74	établissement UP			
Directeurs adjoints	Isabelle KLOCK FONTANILLE	PR 07	UL			
Laboratoires	intitulé					établissement
	Centre de Recherches sur la Cogniton et l'Apprentissage (UMR 6234)					UP / CNRS
	Formes et Représentations en Linguistique et Littérature (EA 3816)					UP
	Laboratoire de Recherche en Psychopathologie Clinique (EA 4050)					UP
	Centre de Recherches en Sémiotique (EA 3648)					UL
Composition du Conseil de l'Ecole						
représentants des /du	U de Limoges	ENSCI	U de Poitiers	ENSMA	U de La Rochelle	autre
établissements et unités de recherche	3		6			9
IATOS	0		1			1
doctorants	1		3			4
monde scientifique					3	3
monde industriel et socio-économique					3	3
	4	0	10	0	0	20

Délibération n° 2009-06-16-5-1
Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et l'université dans le cadre du projet de développement et de modernisation de l'ULR.

Délibération n° 2009-06-16-5-2
Convention cadre pour l'année universitaire 2009-2010 entre l'université de Poitiers et l'université de La Rochelle relative à la préparation des concours de recrutement du premier et du second degré (hors agrégation)

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la convention cadre pour l'année universitaire 2009-2010 entre l'université de Poitiers et l'université de La Rochelle relative à la préparation des concours de recrutement du premier et du second degré (hors agrégation).

Délibération n° 2009-06-16-6-1
Autorisation du président à engager des actions en justice

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE le président de l'université à engager toute action en justice , y compris le cas échéant en appel et en cassation, dans le cadre de l'affaire enregistrée au tribunal administratif de Poitiers le 6 mai 2009 sous le n° 0901139-2.

Délibération n° 2009-06-16-6-2
Délégation de compétence au président

Séance du 16 juin 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉLÈGUE compétence au président de l'université pour approuver les conventions de prestation de service conclues entre l'université et les auxiliaires de justice.

ARRÊTÉS

**Arrêté n° 16-2009 du 24 mars 2009
portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des
personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non
titulaires de l'université de La Rochelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu la proclamation des résultats du tirage au sort du 4 novembre 2008 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'université de La Rochelle

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Gérard BLANCHARD, président de l'université
Philippe BÉZAGU, secrétaire général
Pierre MIRAMAND, directeur du pôle sciences et technologie
Dominique SALLES, directrice des ressources humaines
Isabelle PAIRÉ, secrétaire générale adjointe

Membres suppléants :

Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration
Françoise VILLEVAL, secrétaire générale adjointe
Francis FORBEAU, directeur du centre de ressources informatiques
Anne AUBERT, vice-présidente réussite et insertion professionnelle
Isabelle SUEUR, directrice de l'institut de gestion

Article 2

Siègent à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels non titulaires :

Membres titulaires :

Catégorie A

Corinne ADENET-DAUTREIX
Andréa PEREZ

Catégorie B

Sophie PAILLARD

Catégorie C

Patrick BARBIER
Jérôme GRIGNON

Membres suppléants :*Catégorie A*

Aude COUTEAU
Guillaume DEMARCQ

Catégorie B

Romain VANDEBOGARDE

Catégorie C

Alice RAIMBAUD
Evelyne ROY

Article 3

Le secrétaire général de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2009.

Le président

Gérard BLANCHARD

Arrêté n° 17-2009**portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales
au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le code de l'éducation, articles L.951-1-1, L.952-24, L.953-7,
- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 9 juillet 2008 relative à la composition du CTP de l'établissement,
- Vu les résultats de la consultation du personnel de l'université organisée le 4 novembre 2008 en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire central de chaque établissement,
- Vu les désignations par les organisations syndicales de leurs représentants au comité technique paritaire,

ARRÊTE**Article 1**

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Gérard BLANCHARD, président de l'université

Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration

Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT

Jean DESMAZES, chargé de mission pour la certification de l'institut de gestion en IAE et pour la structuration de la recherche en gestion

Julien SAMPEDRO, directeur du SUAPSE
Philippe BÉZAGU, secrétaire général
Isabelle PAIRÉ, secrétaire générale adjointe
Françoise VILLEVAL, secrétaire générale adjointe
Dominique SALLES, directrice des ressources humaines
Olivier CAUDRON, directeur du service commun de documentation – bibliothèque universitaire

Membres suppléants :

Charles ILLOUZ, doyen de la FLASH
Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, doyen de la faculté de droit, sciences politique et de gestion
Anne AUBERT, vice-présidente « réussite et insertion professionnelle »
Pierre MIRAMAND, directeur du pôle sciences et technologie
Joëlle BONNEVIN, chargée de mission « accompagnement social, santé des étudiants »
Philippe LE GOC, responsable du service des affaires générales et juridiques
Stéphane AYMARD, directeur de la direction de la recherche et des écoles doctorales
Caroline DELACROIX, responsable du service de la formation, de la scolarité et de la vie étudiante
Michèle GROLLIER, responsable administrative et financière, IUT
Marie-Grâce TEIXEIRA, responsable administrative et financière, pôle sciences et technologie

Article 2

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des organisations syndicales :

Membres titulaires :

FO

Armelle COMBAUD, adjoint technique - pôle sciences et technologie
Bouchra KAZROUKI, contractuelle - MRIP
Noëlle DONDIN, technicien - CRI

FSU

Claude BRAUD, professeur agrégé - CIEL
Isabelle GOUBET, maître de conférences - pôle sciences et technologie
Alfred KNAPP, maître de conférences - pôle sciences et technologie

UNSA

Éric GUÉRIN, technicien - IUT
Grâce KRASKA, ingénieur d'étude - TIC-TICE
Christian BESSAGUET, technicien - TIC-TICE
Laurent HUE, attaché d'administration - FLASH

Membres suppléants :

FO

Stéphane RECOURA, technicien - pôle sciences et technologie
Samuel LABORDE, adjoint technique - reprographie
Valérie LORAND, magasinier de bibliothèque - BU

FSU

Isabelle LANNELUC, maître de conférences - pôle sciences et technologie
Isabelle MAQUE, maître de conférences – faculté de droit, sciences politique et de gestion
Jean-Marie PIOT, professeur des universités

UNSA

Valérie BURLET, adjoint administratif - IUT
Françoise HOULBERT, adjoint technique - IUT
Kilig AYNUR, adjoint technique - IUT

Meriem ZAHZAH, adjoint technique - FLASH

Article 3

L'arrêté n° 812-2008 est abrogé.

Le secrétaire général de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 9 janvier 2009.

Le président

Gérard BLANCHARD

Arrêté n° 122-2009 du 20 février 2009 portant désignation des membres du comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 95-482 du 24 avril 1995 modifié relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu le résultat de la consultation du personnel en date du 12 juin 2007 et la proposition du syndicat SNPREES-FO,

ARRÊTE

Article 1

Le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle est composé de :

Titulaires		Suppléants
Représentants de l'administration		
BLANCHARD Gérard, président de l'ULR		BEZAGU Philippe, secrétaire général
TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration		VILLEVAL Françoise, secrétaire générale adjointe
MIRAMAND Pierre, directeur de l'UFR Sciences		JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT
CHEMINADE Myriam, responsable service Hygiène et Sécurité		COSTEDOAT Luc, responsable du service technique
Représentants des personnels enseignants		
DOMON Lisianne, Sciences		GROSSEAU-POUSSARD Jean-Luc, Sciences
GERVAIS Philippe, Sciences		PENSEC Sabine, IUT
IMBERT Nathalie, Sciences		siège vacant
Représentants des personnels BIATOSS		
COITOUX Corinne, IUT		GASTON Brigitte, MRIP
HUET Valérie, Sciences		IACONO Dominique, Sciences
RABAH Annaïg, Services centraux		PALLU Josiane, Droit
Représentants des usagers		
2 sièges vacants		2 sièges vacants
Membres de droit avec voix délibérative		
CARON Béatrice, Médecin assurant les missions de médecine de prévention à l'université de La Rochelle		
HYBERT Maryvonne, Directrice du SIUMPPS		
Invités de droit à titre d'expert et à titre permanent		
D'HAULTFOEUILLE Monique, Infirmière du SIUMPPS		

M. CLAPIER, Inspecteur H&S de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M. SAVY, Inspecteur H&S de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M. MONCOQ, Ingénieur régional H&S du CNRS, délégation Centre-Poitou-Charentes

Article 2

Le comité hygiène et sécurité est présidé par Gérard BLANCHARD, président de l'université. En cas d'empêchement, Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration, assure la présidence du CHS.

Article 3

L'arrêté n° 316-2008 du 9 juin 2008 est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général est chargé de veiller à l'application de cet arrêté.

Fait à La Rochelle le 20 février 2009.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 246-2009 du 20 avril 2009 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 06 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les résultats des élections à la commission paritaire d'établissement organisées le 7 avril 2009,
- Vu les résultats du tirage au sort du 7 avril 2009 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

BLANCHARD Gérard, président
BÉZAGU Philippe, secrétaire général
AYMARD Stéphane, directeur de la DREDE
CAMPS Sylvie, responsable administrative et financière de la MRIP
CAUDRON Olivier, directeur de la BU
COSTEDOAT Luc, responsable du STU
GROLLIER Michèle, responsable administrative et financière de l'IUT
HUE Laurent, responsable administratif et financier de la FLASH
JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT
MIRAMAND Pierre, directeur de l'UFR Sciences
PAIRÉ Isabelle, secrétaire général adjointe
SALLES Dominique, DRH
TEIXEIRA Marie-Grâce, responsable administrative et financière de l'UFR Sciences

Membres suppléants :

AGNELY Olivier, agent comptable
ALLARD Francis, vice-président du conseil scientifique
ANDRIANTSIMBAZOVINA Joël, doyen de l'UFR Droit
AUBERT Anne, vice-présidente « réussite et insertion », directrice de la MRIP
FORBEAU Francis, directeur du CRI
HEALY Franck, directeur du CIEL
ILLOUZ Charles, doyen de la FLASH
MIRAMAND-SANTIN Brigitte, responsable administrative et financière de l'UFR Droit
OGIER Jean-Marc, vice-président TIC-TICE, directeur de la cellule @TICE
RABAH Anaïg, responsable du service des relations internationales
SAMPREDO Julien, directeur du SUAPSE
TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration
VILLEVAL Françoise, secrétaire général adjointe

Article 2

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels :

Groupe AENES - catégorie A :

TOUPIN Marie-Paule, titulaire ;
DELACROIX Caroline, suppléante

Groupe AENES - catégorie B :

LUSSAN Éric, titulaire ;
CHIALI Geneviève, suppléante

Groupe AENES - catégorie C :

LIVERT Catherine et RIVET Amélia, titulaires ;
HUDELAINE Brigitte et GIROUY Isabelle, suppléantes

Groupe BU - catégorie A

HOLLET Monique, titulaire
DELGADO Manuela, suppléante

Groupe BU - catégorie B

ROUGIER-CARON Nathalie, titulaire
PILLOT Isabelle, suppléante

Groupe BU - catégorie C

APPIA Ophélie, titulaire
DIEUMEGARD Colette, suppléante

Groupe ITRF - catégorie A

CHURLAUD Carine et KRASKA Grâce, titulaire ;
CONFORTO Egle et BESSE Dominique, suppléants

Groupe ITRF - catégorie B

GUÉRIN Éric et BESSAGUET Christian, titulaires ;
MONDET Karine et TALAMON Lydia, suppléantes

Groupe ITRF - catégorie C

KILIG Aynur et ZAHZAH Meriem, titulaires ;
MORIZOT Lydie et HOULBERT Françoise, suppléantes

Article 3

Le secrétaire général de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 20 avril 2009.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2009-382 du 11 juin 2009
portant délégation de signature**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, article L. 712-2,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Isabelle Pairé, secrétaire générale adjointe, et à Philippe Le Goc, responsable du service des affaires générales et juridiques, pour signer au nom du président de l'université les certificats de publication des actes administratifs au recueil des actes administratifs de l'université.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Article 3

Le secrétaire général de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 11 juin 2009.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2009-428 du 18 juin 2009
relatif au modalités et effets de la publication des actes
administratifs de l'université de La Rochelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-2,

ARRÊTE

Article 1

Le mode de publicité des actes administratifs de l'université prend la forme d'une publication au recueil des actes administratifs de l'université.

Article 2

Le recueil des actes administratifs de l'université est porté à la connaissance du public par sa mise en ligne sur le site internet de l'université. Il est également consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, La Rochelle) à partir du jour de sa mise en ligne.

Le public est informé que le recueil est mis à sa disposition par affichage d'un avis aux services centraux (Technoforum) ainsi que dans les composantes aux lieux habituels de l'affichage officiel.

Article 3

Les actes administratifs publiés au recueil des actes administratifs entrent en vigueur le jour de la mise en ligne du recueil sur le site internet de l'université.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux actes individuels.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Article 6

Le secrétaire général de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 18 juin 2009.

Le président

Gérard Blanchard

